

MAGAZINE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION COMMUNISTE



Justice

Pour la Responsabilité et le Développement véritable.

Jeudi 21 Janvier 2010 - 90^e Année - N° 03 - Martinique : 1,80 € - France : 2,20 € - DOM : 1,90 €

Le dimanche 24 janvier 2010



Oui à une collectivité unique
Oui à une assemblée unique



Manifestons notre solidarité



Sommaire

Sa ka Pasé.....p. 2

Edito.....p. 3

- Oui à la collectivité unique le 24/10

Luttes Sociales.....p. 4

- Harcèlement au travail

Haïti Martyre.....p. 5/8

- Réactions et actes de solidarité

- Nouvelle épreuve pour un peuple malheureux

- Une solidarité planétaire

Consultation de 24.....p. 8/11

- Flashs politiques

- Oui le 24 Janvier 2010

L'Après 10 Janvier...p. 11/14

- M.-L. Penchard jette bas le masque

- Combat ouvrier fustige les partisans du 74

- Révolutionnaires fonctionnaire et Tisonson

- Point de vue sur la consultation du 24

Réaction Guyanaise.....p.14/5

- Christiane Taubira

- Antoine Karam

Notre Amérique.....p. 14

Annonces Légales.....p. 14/19

Notre Amérique.....p. 20

- Haïti : de l'aide ou des marines ?

"JUSTICE"

Administration & Rédaction :

Tél. : 05 96 71 86 83

Fax : 05 96 63 13 20

ed.justice@wanadoo.fr

<http://www.journal-justice-martinique.com>



Fondateur : Jules MONNEROT
(8 Mai 1920)

Angle rues A. Alikér & E. Zola
Fort-de-France - Tél. : 05 96 71 86 83

Commission Paritaire n° 0111 | 87526
26 Janvier 2006

Directeur de la Publication :
Fernand PAPAYA

Maquette : Guennaël GUIOUBLY

Impression :
Nouvelle Imprimerie Martiniquaise
37, Rue E. Zola - 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 73 14 54

L'ÉPIDÉMIE DE GASTRO-ENTÉRITE SÉVIT TOUJOURS

L'épidémie de gastro-entérite est toujours en phase ascendante. Durant la période du 04 au 10 janvier 2010, on estime à 3 860 le nombre de personnes ayant consulté un médecin généraliste pour gastro-entérite, soit une progression de 20% par rapport à la semaine précédente. Depuis le début de l'épidémie, le nombre de personnes ayant consulté un médecin généraliste pour un syndrome de gastro-entérite est estimé à 16 000. Selon la cellule de veille

sanitaire, "bien qu'habituel pour la période, ce phénomène épidémique est d'ampleur plus importante que ceux observés aux cours des quatre dernière années. La vigilance reste donc de mise". Les autorités sanitaires rappellent que pour limiter la transmission des virus à l'origine de cette épidémie, il est primordial d'appliquer les règles d'hygiène de base, notamment le lavage régulier des mains avec du savon.

SALON DES LYCÉENS

La 17^{ème} édition du salon des lycéens aura lieu les 27 et 28 janvier au hall des Sport du Lamentin sous le slogan "ba kò'w balan : ton avenir est en jeu". Ce salon, dédié aux lycéens des classes de Première et de Terminale et organisé en partenariat entre la Région et le Rectorat, vise à offrir aux lycéens les possibi-

lités d'information sur leur avenir professionnel. Au programme : Rencontres avec des professionnels, des étudiants, des enseignants et Informations sur les procédures d'inscription, le financement des études, l'organisation de la vie étudiante.

UNE ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ DE L'ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE

Afin de prévenir les situations de violence et d'intervenir plus efficacement contre leurs manifestations, le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ont mis en place conjointement un plan d'action visant à la sécurisation des établissements scolaires, car leur sanctuarisation constitue l'objectif principal. Cette équipe de cinq personnes qui prendra ces fonctions dès le 1^{er} février aura pour mission :
- d'aider à l'élaboration du diagnostic sécurité des établissements ;

- de prévenir la délinquance scolaire et de dissuader systématiquement, afin de réduire les tensions manifestes liées au non respect de la discipline, de la règle ou de l'autorité ;
- d'intervenir de façon ciblée en milieu scolaire dans le but de renforcer l'action des équipes de direction et d'encadrement (vie scolaire) de l'établissement dans des contextes de crises ou de fortes tensions et d'agir immédiatement à la suite d'un incident grave ou de troubles majeurs en milieu scolaire.

VŒUX DU PRÉSIDENT DE LA CCIM



Claude Pompière (à gauche) et F. Sabin de la CCIM

La traditionnelle cérémonie des vœux à la presse du président de la Chambre de commerce, Claude Pompière s'est déroulée le mercredi 13 janvier. Il a qualifié "l'année 2009 comme difficile" souli-

gnant "qu'il n'existe pas beaucoup de petits pays qui résisteraient à un tel séisme social" parlant de la crise de février/mars. Estimant que la CCIM a "consacré l'essentiel de son énergie au comblement des brèches laissées par 38 jours d'inactivité totale".

Pour l'année 2010, "année aussi difficile" outre ses missions d'assistance aux entreprises le grand chantier en vue : le renouvellement des concessions de l'aéroport et du port

OUI À LA COLLECTIVITÉ UNIQUE LE 24 JANVIER !

Le Parti Communiste Martiniquais, fidèle à ses habitudes, a procédé à une analyse sérieuse des résultats de la consultation populaire et des causes du refus massif exprimé par le peuple martiniquais le 10 janvier : refus de l'évolution statutaire dans le cadre de l'article 74 de la Constitution française préconisée par le Rassemblement Martiniquais pour le Changement, dont le PCM fait partie et dont la Martinique a besoin pour avancer sur le chemin du progrès et de la responsabilité.

Chacun des partis ou regroupement de partis politiques engagés dans ce combat démocratique a tiré ses conclusions et exprimé son interprétation du triomphe du "non" à l'évolution. Les "gagnants" ont jubilé, les "perdants" ont manifesté leur déception de manières fort diverses, et la ministre Marie-Luce Penchard n'a pas caché sa joie ni réprimé son envie de donner des leçons de stratégie électorale au Rassemblement.

Mais au fait, qui a gagné et qui a perdu ? Il s'agissait pour notre peuple, de faire un pas vers plus de responsabilité, d'évoluer dans le cadre d'un statut devant permettre de disposer d'une collectivité et d'une assemblée uniques et de défendre "ses intérêts propres au sein de la République". Il n'était pas question d'indépendance ni de perte des acquis sociaux, et encore moins de renoncement à notre condition de région ultrapériphérique de l'Union européenne. Mais les propositions votées démocratiquement, et à une large majorité, par le Congrès des élus de la Martinique et portées par le Rassemblement, se sont heurtées à la résistance farouche d'un front commun résultant de la collusion de la droite, du PPM, des socialistes et de certains "divers gauches". Ce front a utilisé diverses armes, dont la principale et la plus efficace a été la peur. Pourquoi la peur ? Parce que notre peuple, frappé par un chômage structurel destructeur des valeurs morales, divisé en deux parties (l'une ici l'autre en Europe ou à l'étranger), est fragile psychologiquement, incertain quant à son avenir et son devenir, et soumis à un subtil processus d'aliénation culturelle aux effets désastreux.

En refusant de faire ce petit pas en

avant, c'est le peuple martiniquais qui a perdu le 10 janvier, contrairement à ce que proclament les partisans du "non". Il a refusé d'avancer parce qu'il a été abusé et effrayé par une coalition de forces rétrogrades.

Pour comprendre à quel point le PPM, principal responsable de cet échec, se trompe et trompe le peuple, il suffit d'analyser sommairement le discours prononcé le soir du 10 janvier par Serge Letchimy. Que dit-il dans la seconde phrase ? Que "le Peuple martiniquais refuse l'article 74, tel qu'il est conçu, tel qu'il est rédigé". Vous avez bien lu : selon lui, notre peuple n'a pas voté contre la proposition figurant sur le bulletin de vote, mais contre l'article 74 de la Constitution française. Quelle supercherie ! Plus loin, il dira : "C'est le refus d'un simple numéro d'article dans une Constitution obsolète". Autrement dit, les Martiniquais ont dit "non" à "un simple numéro" et non pas à une proposition d'évolution statutaire. Quelle indigence intellectuelle !

En fait, Serge Letchimy, porte-parole du PPM et du MAP, veut ancrer dans les esprits sa chimérique, irréalisable et démagogique "troisième voie". Il prétend pouvoir mettre le gouvernement et les parlementaires français à genoux et les contraindre à modifier la Constitution. "C'est ainsi, et ainsi seulement - s'exclame-t-il à la fin de son discours - que nous pourrions exiger, et obtenir !, la nécessaire modernisation des institutions et de la Constitution de cette République !"

Ce discours a été lu et écrit, et les passages cités par nous ont été copiés fidèlement. Combien de ceux qui ont voté "non" le 10 janvier ont-ils conscience d'avoir la volonté et la force de faire plier la France, de l'amener contre son gré à moderniser ses institutions et sa Constitution ?

Soyons sérieux, réalistes et respectueux du peuple martiniquais !

C'est parce que nous le respectons et voulons lui ouvrir les yeux et l'accompagner dans sa marche vers un avenir meilleur dans la Responsabilité, que nous communistes et membres du Rassemblement Martiniquais pour



le Changement, l'appelons à voter "oui" à "la collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région", le 24 janvier.

Cette assemblée unique que nous avons préconisée en 2003 avait été combattue par la quasi-totalité de la droite, la grande bourgeoisie, une partie des socialistes et certains membres influents du PPM, bref par ceux-là mêmes qui l'ont revendiquée avec force pour faire échec à la "collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République".

Certes, cette collectivité unique n'aura pas les compétences qu'aurait pu avoir la collectivité régie par l'article 74 ; certes nous ne connaissons pas la future loi qui va préciser sa composition et son mode d'élection comme on ignorait le contenu exact de la loi organique devant instaurer la collectivité autonome article 74. Nous pourrions cependant nous appuyer sur le projet de 2003. Mais elle aura l'avantage de simplifier l'administration de la Martinique, de réduire le nombre d'instances de décision et d'éviter les conflits de compétence. D'autre part, il est évident que le statu quo n'est plus supportable et que si nous ne faisons pas maintenant le choix de l'évolution, le gouvernement nous imposera bientôt la réforme administrative qu'il envisage pour toute la France, sans vraiment tenir compte de nos spécificités, et qui peut aggraver l'imbroglio institutionnel actuel.

La raison commande donc de voter "oui" le 24 janvier, sans se faire trop d'illusions.

M. Belrose